

# LEGISLATURE 2002 - 2006

---

## PROCES-VERBAL no 27

Séance du Conseil communal de La Tour-de-Peilz  
tenue le mercredi 7 septembre 2005 à 18 h 30  
sur la terrasse du Château de La Tour-de-Peilz

Présidente : Mme Marion de Lattre-Wiesel

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2005
2. Communications du Bureau du Conseil communal
3. Assermentation de deux nouveaux Conseillers communaux
4. Nomination au sein des Commissions :
  - 4.1 Nomination d'un nouveau membre à la Commission de gestion
  - 4.2 Nomination d'un nouveau membre à la Commission de recours en matière d'impôts et à la Commission de recours en matière de protection des données personnelles
5. Dépôt et développement des motions et interpellations
  - 5.1 Motion de M. Fabrice Donatantonio "Tout mettre en oeuvre pour que nos transports publics régionaux adhèrent à la Communauté tarifaire vaudoise de transports publics Mobilis"
6. Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal no 15/2005 relatif à trois demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (Mme Lucia La Rosa, Mme Bojana Gigic ainsi que son époux M. Nenad Gigic, M. Nasrudiin Mohamed)
7. Préavis municipaux et éventuellement rapports sur :
  - 7.1 Préavis urgent no 19/2005 et rapport relatifs à la modification du nombre de Conseillers communaux
  - 7.2 Préavis municipal no 20/2005 relatif à la vente d'une parcelle communale rue des Remparts 4
  - 7.3 Préavis municipal no 21/2005 relatif à l'adoption du règlement sur le Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)
  - 7.4 Préavis municipal no 22/2005 relatif à 12 demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (M. Roger Batalla, Mme Maria Cristina Dessena, M. Arif Elezi ainsi que son épouse Serbeze Elezi, M. Igor Gjorgjevski, Mme Odile Luiggi, M. Yusri Mohamed, M. Hibbert Munro, Mme Fatiha-Nawal Ouddane, Mlle Jennifer De Sousa Modesto, M. Kevin Mauclet, Mlle Morgane Mauclet, M. Nikolai Nikitenko)
8. Rapports :
  - 8.1 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal no 6/2005 concernant la demande de crédit pour le réaménagement de l'avenue des Baumes entre l'avenue des Mousquetaires et la voie ferrée CFF, comprenant la construction d'un giratoire au carrefour avenue des Baumes - avenue de Traménaz et la construction d'un trottoir, côté Est, entre l'avenue des Mousquetaires et l'avenue de Traménaz
9. Communications municipales, notamment :
  - Communication no 20/2005 relative au bilan matériel et financier de la tempête de grêle du lundi 18 juillet 2005
  - Communication no 21/2005 relative à Police 2000 - Police Riviera
  - Communication no 22/2005 relative à la révision de la Loi sur les communes et de la Loi sur l'exercice des droits politiques - effet sur le fonctionnement du Conseil communal
10. Propositions individuelles et divers

### **Appel**

76 présents sur 94 membres élus.

Excusés : François Bercher - Michel Bloch - Willy Bühlmann - Michel Culand- Amilcar Cunha - Olivier Fahrni - Valérie Glauser - Marc-Antoine Horisberger - Bernard Lavanchy - Natalio Magalhaes - Pierre-André Oberson - Sandrine Osojnak - Jean-Pierre Schwab – Harry Seiffert - Richard Sendra - Claudia Sudan

Absents : Emmanuel Mukadi Kabamba - François Terzer

Mme la Présidente invite le Conseil à débattre et écouter, à partager, convaincre et décider, et propose en ouverture de cette séance champêtre une citation de circonstance, particulièrement à la veille d'une votation importante, due à Jean Mistler, académicien français (1872-1957) : *“La majorité a toujours raison, mais la raison a bien rarement la majorité”*.

## Ordre du jour

Mme la Présidente ajoute un point 8.2 à l'ordre du jour qui traitera du rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal urgent no 19/2005 relatif à la modification du nombre de Conseillers communaux

L'ordre du jour n'appelant pas d'autres commentaires, il est adopté tel que présenté.

### 1. Adoption du procès-verbal de la séance du 29 juin 2005

La parole n'étant pas demandée, **le procès-verbal de la séance du 29 juin 2005 est adopté à l'unanimité**, avec remerciements à son auteur.

### 2. Communications du Bureau du Conseil communal

Mme M. de Lattre-Wiesel, présidente, présente les condoléances du Conseil communal à nos collègues René Rohner et Natalio Magalhaes qui ont eu la tristesse de perdre respectivement leur beau-père et papa récemment.

Elle donne ensuite connaissance de la correspondance reçue depuis la dernière séance :

- Lettre de Mme E. Studzinski annonçant sa démission du Conseil pour la fin du mois de septembre. Il sera procédé à son remplacement lors de la prochaine séance.
- Communication de l'Etat de Vaud relative à la nouvelle Loi sur les communes et à la Loi sur l'exercice des droits politiques. L'entrée en vigueur de ces deux textes au 1er juillet 2005 implique que toutes les dispositions des règlements communaux qui leur seraient contraires sont d'office caduques. Il n'y a néanmoins aucun délai pour procéder à la révision des règlements des conseils communaux, il suffit d'appliquer la nouvelle loi cantonale.
- Lettre de M. Honegger-Garcia au sujet du règlement communal concernant les propriétaires de chiens. Ce courrier, qui concerne notamment les lieux de baignade pour les chiens, le clôturage du terrain des Terreaux et l'entretien de La Faraz, a été transmis à la Municipalité puisque l'application de ce règlement est de son ressort, avec confirmation à l'intéressé que ses demandes et observations ont attentivement été examinées par l'autorité exécutive.
- Lettre de l'UDC Vaud nous informant que suite à l'exclusion de M. M.-A. Horisberger de cette formation et à la démission de trois élus boélands de ce même parti (MM. Y. Belet, P. Huber et A. Pakula), ces quatre personnes ne représentent plus l'UDC Vaud.  
Lettre de MM. Y. Belet, M.-A. Horisberger, P. Huber et A. Pakula nous informant qu'ils poursuivent leur mandat au Conseil et se sont réunis sous la bannière du RCAL - Rassemblement des citoyens actifs de La Tour-de-Peilz.  
Suite à ces événements, et conformément à la décision prise par les présidents des groupes représentés au Conseil, les Commissions ad hoc siégeront dorénavant à huit membres (3 Soc, 2 Lib, 2 Rad et 1 PDC/I), ni les élus UDC, ni les quatre élus RCAL ne formant un groupe au sens de l'art. 46 de notre règlement. En revanche, les élus nommés par vote du Conseil dans les Commissions permanentes et au Bureau du Conseil continueront à siéger jusqu'au terme de leurs mandats.  
Communication des élus communaux UDC nous informant qu'étant donné la situation ils se retirent du tournus en vue de l'élection à la présidence pour la période transitoire du 1er janvier au 30 juin 2006.
- Communication de M. R. Piguët, municipal, rappelant la possibilité offerte aux autorités législatives et exécutives de visiter la maison de la famille Guisan le mercredi 28 septembre prochain, à 17 h 00 ou à 18 h 30. Les personnes intéressées peuvent s'inscrire directement vers lui.
- Invitation à la Journée "Energies renouvelables" organisée en collaboration avec la Ville de Vevey ce samedi 10 septembre 2005 sous la Grenette. Le thème de l'apéritif qui se déroulera à 11 h 00 sera "Hausse du pétrole : subir ou réagir ?"...

- Rappel de la sortie du Conseil communal le samedi 24 septembre 2005, pour laquelle il reste encore quatre places disponibles. Rendez-vous à l'arrêt de bus situé devant le collège des Marronniers à 7 h 15. Croissants et jus d'orange attendront les participants. Une lettre confirmant l'horaire et les différents programmes de la journée leur sera adressée sous peu par le Greffe municipal.
- Information aux Conseillères et Conseillers concernés par le dépouillement du dimanche 25 septembre prochain qu'en raison de l'unique objet soumis à votation, rendez-vous est donné à 9 h 15.

### 3. Assermentation de deux nouveaux Conseillers communaux

Mme la Présidente assermente, selon la procédure réglementaire :

- **M. Eric Michel Petitpierre**, né le 7 juillet 1954 et domicilié au chemin du Levant 4, en remplacement de M. Christophe Berner, membre du groupe libéral, démissionnaire
- **Mme Nicole Freers Signer**, née le 19 août 1968 et domiciliée au chemin des Vignes 41 A, en remplacement de M. Franz-Henri Gilliéron, membre du groupe libéral, démissionnaire

### 4. Nomination au sein des Commissions

#### 4.1 Nomination d'un nouveau membre à la Commission de gestion

La candidature de M. R. Baud est présentée au nom du groupe libéral.

Il n'y a pas d'autre proposition. **M. Raoul Baud est nommé membre à la Commission de gestion à une très large majorité (une abstention).**

#### 4.2 Nomination d'un nouveau membre à la Commission de recours en matière d'impôts et à la Commission de recours en matière de protection des données personnelles

La candidature de M. D. Dufaux est présentée au nom du groupe libéral.

Il n'y a pas d'autre proposition. **M. Daniel Dufaux est nommé membre à la Commission de recours en matière d'impôts et à la Commission de recours en matière de protection des données personnelles à une très large majorité (un avis contraire).**

### 5. Dépôt et développement de motions et d'interpellations

#### 5.1 Motion de M. F. Donatantonio demandant à la Municipalité de tout mettre en oeuvre pour que nos transports publics régionaux adhèrent à la Communauté tarifaire vaudoise de transports publics Mobilis

M. F. Donatantonio développe cette motion dont le texte est le suivant :

" Depuis le mois de décembre 2004, il est possible, dans la région de Lausanne, d'effectuer un trajet en bus, en train et en métro en ne prenant qu'un seul billet. Grâce à la communauté tarifaire «Mobilis», les usagers de la capitale et des ses environs peuvent effectuer de longs trajets en utilisant les lignes des TL, du LEB, du BAM ou des CFF sans être obligés de se précipiter au guichet ou vers un automate à chaque changement de moyen de transport.

Par région de Lausanne, je suis bien court dans mes propos. La communauté tarifaire actuelle s'étend bien au-delà des frontières communales lausannoises et embrasse un territoire qui va de Tolochenaz à St-Saphorin en passant par Bournens, Penthérez, Epautheyres, Thierrens et Moudon. Pourtant, en distance et en temps de trajet, notre commune et de là notre région n'est pas forcément plus éloignée de Lausanne que les villes et villages énumérés.

C'est pourquoi je demande :

1. que nos autorités municipales s'engagent pour que notre propre réseau de transport public soit rattaché à la communauté tarifaire «Mobilis» dans les plus brefs délais
2. que la municipalité montre une volonté d'aller plus vite dans ce projet que ce qui nous est rapporté par la CORAT au travers d'articles dans les journaux (c.f. 24Heures du 6 août 2005).

Les avantages pour les usagers sont évidents. Une personne habitant les hauts de La Tour-de-Peilz et désirant se rendre au CHUV doit actuellement prendre un billet pour chaque moyen de transport qu'elle utilise (VMCV, CFF, TL) le bus jusqu'à la gare de Vevey, le train jusqu'à Lausanne et encore le bus pour aller direction La Sallaz. Elle pourrait le faire avec un seul billet si nous adhérons au réseau «Mobilis». Ce n'est qu'un exemple, je pourrais en citer d'autres.

Nous avons des atouts pour être inclus dans cette communauté tarifaire. Notre réseau est dense et les VMCV fonctionnent déjà avec un système de paiement par zone assez semblable à celui de «Mobilis».

Bien sur, cette démarche a un coût pour notre commune, comme pour les autres, et je pense que ce côté obligé de tout projet ne doit pas être forcément un frein à cette dernière au vu des avantages qu'elle peut nous apporter en terme de mobilité, de développement durable et de prestations offertes à nos concitoyens.

Pour que cette idée avance, il faut que la demande vienne des régions où l'attente dans la population est forte. Le gain en terme de coûts et de facilité d'utilisation est important.

Je vous demande, au nom du parti socialiste de La Tour-de-Peilz, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de bien vouloir prendre cette motion en considération et de l'adresser à la Municipalité pour étude et rapport. "

M. le Syndic indique que cet objet est déjà en discussion au niveau de la CORAT. Cela peut paraître simple, mais c'est en réalité beaucoup plus complexe, raison pour laquelle cela prend un certain temps. La Municipalité ne peut décider seule de se lancer dans cette opération. Elle doit collaborer avec les différentes entreprises de transports (VMCV, CFF, etc.) et c'est le canton qui mène les discussions. La Municipalité demande que cette motion soit renvoyée à une Commission qui devra étudier sa prise en considération ou éventuellement sa transformation en un postulat.

M. F. Donatantonio souhaite maintenir sa motion telle quelle.

La parole n'est plus demandée. Conformément à la demande de la Municipalité, **cette motion est donc transmise à une Commission chargée de statuer sur sa prise en considération.**

**6. Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal no 15/2005 relatif à trois demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (Mme Lucia La Rosa, Mme Bojana Gigic ainsi que son époux M. Nenad Gigic, M. Nasrudiin Mohamed)**

Rapporteur : M. Claude-Alain Luy

En conséquence,

**LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

Vu le préavis municipal no 15/2005

Oui le rapport de la Commission chargée d'étudier ce dossier

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

## d é c i d e

d'accorder la bourgeoisie de La Tour-de-Peilz, pour autant que les intéressés obtiennent un décret de naturalisation vaudoise dans un délai de deux ans à dater de la présente décision, à :

1. Mme Lucia La Rosa, ressortissante d'Italie,
2. Mme Bojana Gigic, ressortissante de Serbie et Monténégro, ainsi qu'à son époux, Monsieur Nenad Gigic, ainsi qu'à leurs fils Danijel, David et Dilan,
3. M. Nasrudiin Mohamed, ressortissant de Somalie.

L'octroi de la bourgeoisie n'est subordonné à aucun paiement au titre de finance communale de bourgeoisie.

### **7. Préavis municipaux et éventuellement rapports**

#### **7.1 Préavis municipal urgent no 19/2005 relatif à la modification du nombre de Conseillers communaux**

Ce préavis a été renvoyé à une Commission ad hoc nommée à l'issue de la dernière séance du Conseil. L'approbation de son rapport sera discutée sous point 8.2 de l'ordre du jour.

#### **7.2 Préavis municipal no 20/2005 relatif à la vente d'une parcelle communale rue des Remparts 4**

M. J.-Y. Schmidhauser relève que cette vente semble officiellement justifiée par la vétusté du bien-fonds, qui nécessite des travaux de rénovation de l'ordre de fr. 80'000.--, ainsi que la prétendue difficulté de valoriser cette parcelle.

Ne pouvant malheureusement faire partie de la Commission, il souhaite attirer l'attention des futurs commissaires sur différents points.

Cet immeuble figure actuellement au bilan communal pour une valeur de fr. 130'000.--. Le préavis vante uniquement le bénéfice comptable qui sera tiré de cette opération, à savoir fr. 120'000.--. Mais cette vente privera la commune de revenus récurrents ascendant à la somme annuelle de fr. 13'080.--. Le rendement actuel de cet immeuble étant de plus de 10 % par année, quelles sont les raisons impératives qui obligent notre commune à se séparer d'un tel investissement ?

Il semble nécessaire d'entreprendre des travaux de rénovation pour fr. 80'000.--, mais le préavis sous-entend que la commune n'a plus les moyens de consentir un tel montant. Cet argument est un peu faible quand on sait que la Municipalité réclamait récemment 1,8 mio de francs pour réaliser un giratoire ! Même si l'on ajoute ces fr. 80'000.-- à la valeur de l'immeuble (fr. 130'000.--), et sans augmentation de loyer, le rendement de cet immeuble après travaux resterait très intéressant, soit 6,25 %. Ce modeste investissement constitue-t-il réellement une bonne justification de brader le patrimoine communal ? Le coût des rénovations peut légalement provoquer une hausse de loyer correspondante, à supposer que la Municipalité n'estime pas nécessaire de maintenir des appartements modestement équipés pour répondre aux besoins de la population la moins favorisée. Selon l'art. 14 OBLF, le report sur le loyer pourrait être au minimum de fr. 3'000.-- par année, ce qui ferait alors remonter le rendement à 7,65 %.

Le préavis reste muet sur les raisons qui ont poussé la Municipalité à accepter le prix de fr. 250'000.-- pour le voisin, qui va réaliser la plus belle opération immobilière de sa vie. De nombreux autres citoyens pourraient être intéressés à l'achat d'une maison, même vétuste, pour un tel montant. Sur quelles bases le prix a-t-il été arrêté et pour quelle raison, si la maison doit être vendue, n'y a-t-il pas eu d'appel d'offre auprès de la population pour s'assurer que le prix de fr. 250'000.-- est effectivement le meilleur ?

Lorsque le Conseil aura constaté que cet immeuble est un investissement rentable, que les travaux à faire ne sont pas financièrement rédhibitoires et que les modalités de la transaction sont discutables, comment pourra-t-il concilier le préavis municipal avec la promesse que chacun de nous a faite de préserver les biens communaux ?

M. R. Baud estime que l'argument principal pour la vente ou non de cette parcelle ne peut pas être ramené à un pur problème mathématique de rentabilité. Il s'agit de savoir ce que nous pouvons faire de cette propriété pour les générations actuelles ou futures. La notion de patrimoine communal s'applique à des biens tels que les bâtiments scolaires, ou ceux d'utilité publique. La conservation du patrimoine communal doit se comprendre par : réaliser quelque chose pour les écoles, la commune, la collectivité en général. Cette petite parcelle ne nous en offre manifestement pas la possibilité.

La parole n'étant plus demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

|                     |          |   |
|---------------------|----------|---|
| <u>Présidence</u> : | PDC/Ind. | Luis Bento                                    |
| <u>Membres</u> :    | Soc      | Gilbert Vernez - Marianne Keller - Gérald Gay |
|                     | Rad      | Patric Berger - Bernard Gavin                 |
|                     | Lib      | Cédric Urech - Kurt Sager                     |

7.3 Préavis municipal no 21/2005 relatif à l'adoption du règlement sur le Service de défense contre l'incendie et de secours (SDIS)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

|                     |          |   |
|---------------------|----------|---|
| <u>Présidence</u> : | Soc      | François Bercher                          |
| <u>Membres</u> :    | Soc      | Claude-Alain Vouilloz - Natalio Magalhaes |
|                     | Rad      | Patric Berger - Daniel Cornut             |
|                     | Lib      | Roger Urech - José Espinosa               |
|                     | PDC/Ind. | Bruno Surian                              |

7.4 Préavis municipal no 22/2005 relatif à 12 demandes d'admission à la bourgeoisie de la Commune de La Tour-de-Peilz (M. Roger Batalla, Mme Maria Cristina Dessena, M. Arif Elezi ainsi que son épouse Serbeze Elezi, M. Igor Gjorgjevski, Mme Odile Luiggi, M. Yusri Mohamed, M. Hibbert Munro, Mme Fatiha-Nawal Ouddane, Mlle Jennifer De Sousa Modesto, M. Kevin Mauclet, Mlle Morgane Mauclet, M. Nikolai Nikitenko)

La parole n'étant pas demandée, cet objet est renvoyé à une Commission ainsi composée :

|                     |          |   |
|---------------------|----------|---|
| <u>Présidence</u> : | Lib      | Claude-Alain Luy  |
| <u>Membres</u> :    | Soc      | Jacqueline Christen - Monique Petitpierre - Michel Culand |
|                     | Rad      | Claudia Sudan - Sandrine Osojnak                          |
|                     | Lib      | Denis Schyrr  |
|                     | PDC/Ind. | Valérie Glauser   |

## 8. Rapports

8.1 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal no 6/2005 concernant la demande de crédit pour le réaménagement de l'avenue des Baumes entre l'avenue des Mousquetaires et la voie ferrée CFF, comprenant la construction d'un giratoire au carrefour avenue des Baumes - avenue de Traménaz et la construction d'un trottoir, côté Est, entre l'avenue des Mousquetaires et l'avenue de Traménaz

Rapport lu par M. Bruno Surian

M. F. Glauser demande des éclaircissements quant à la pratique en matière de répartition des coûts avec les autres services. Il souhaite notamment savoir qui supporte les frais de fouilles lorsqu'il s'agit uniquement de rénover les installations telles que le gaz, l'électricité, etc. Les services concernés ont-ils été approchés en vue d'envisager une éventuelle répartition des coûts entre la commune et lesdits services ?

M. R. Chervet déplore une fois de plus la manière dont ce préavis a été préparé et la votation que nous devons malheureusement réaliser ce soir. Fr. 300'000.-- ont déjà pu être économisés entre le premier préavis et le rapport qui nous est présenté ce soir. Il se dit persuadé que si l'on avait pris le temps d'étudier un peu plus profondément les travaux de génie civil, un certain nombre de francs auraient encore pu être économisés. Dans les arguments mis en faveur ou en défaveur de la signalisation routière, il constate que bizarrement tous sont en défaveur d'une telle mesure, à l'exception d'un seul. On peut donc se demander pourquoi les villes continuent à installer ce genre de système. Le remplacement des stops par un simple giratoire non contraignant ne va certainement rien améliorer du point de vue de la sécurité. Il se retrouve face à la situation de devoir soit refuser ce rapport et attendre encore avant que quelque chose ne se passe, soit s'abstenir et laisser le choix à d'autres Conseillers de gaspiller 1,4 mio de francs afin de réaliser une demi-mesure. Bien qu'il déteste cela, il s'abstiendra donc ce soir lors du vote.

M. le Syndic indique que lorsqu'un service (gaz, SIGE ou autre) doit changer une conduite, il le fait tout seul et paie l'intégralité de la fouille. Mais lorsqu'une commune refait complètement une route, souvent parce qu'elle est ancienne et n'est plus construite selon les normes pour résister aux charges (28 ou 40 tonnes, etc.), les services en profitent pour changer leurs tuyaux, collecteurs, etc. Il est d'usage, dans tout le canton et toutes les villes, que les services paient la différence de fouilles entre l'encaissement normal de la route, à charge de la commune, et la profondeur nécessaire aux travaux qu'ils souhaitent réaliser. Lorsqu'un service décide de refaire une canalisation qui est vétuste, il discute avec les autres services et souvent ils se répartissent les charges de fouilles de la même façon.

Un préavis a pour but de demander un crédit de construction, mais cela ne veut pas dire que la Municipalité ne va pas tout faire pour trouver des économies. Nous sommes tenus par le temps. Certains travaux sont tributaires des saisons et chaque année qui passe peut amener des augmentations de coûts. Le préavis était basé sur des soumissions pour lesquelles la Municipalité a pris des prix moyens qui sont connus par tous ceux qui travaillent dans le génie civil. Ces prix ont donné le coût de base de 1,8 mio de francs. Entre-temps, la Municipalité a continué la procédure et mis les travaux en soumission sur le marché public. Actuellement, les entreprises cherchent du travail et font des prix qui sont souvent bien en dessous de ce que tous les bureaux techniques peuvent s'imaginer. Nous sommes donc arrivés, une fois les soumissions rentrées, à un montant de fr. 1'458'000.-- Il est clair que si le premier montant de fr. 1'800'000.-- avait été accordé par le Conseil, la Municipalité n'aurait pas dépensé la totalité de ce montant, même si certains peuvent penser le contraire. Nous avons maintenant un prix définitif, mais nous allons quand même continuer à discuter avec les entreprises pour trouver des solutions qui soient encore meilleur marché.

Les feux de signalisation présupposent des présélections et, si l'on étudie bien le carrefour, on se rend compte que celles-ci ne pourraient se faire que sur l'axe des Baumes, et pas sur l'axe Traménaz. Mettre des feux reporterait le trafic sur d'autres carrefours, ce qui n'est absolument pas le but de la Municipalité. Il faut régler le problème au carrefour lui-même et la meilleure solution est de faire un giratoire tel qu'il a été mis à l'enquête et tel qu'il fait l'objet du préavis et du rapport de ce soir.

M. B. Surian indique que, dans la précipitation du dépôt de ce rapport, la première détermination de la Commission des Finances n'a pas été remplacée par ses nouvelles conclusions, qui sont les suivantes :

*"Dans sa séance ordinaire du 29 juin 2005, la Commission des Finances a pris acte et s'est réjouie de la diminution du coût global du réaménagement de l'avenue des Baumes et des travaux prévus au carrefour Baumes-Traménaz. Ce considérant, elle n'a pu que maintenir sa position antérieure sur cet objet et en accepte donc les nouvelles données financières."*

La parole n'étant plus demandée, **les conclusions telles qu'amendées du rapport sont adoptées à une confortable majorité (sept avis contraires et quinze abstentions), comme suit :**

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

Vu le préavis municipal no 6/2005

Oùï le rapport de la Commission chargée d'étudier ce dossier

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **d é c i d e**

1. D'approuver la demande de crédit pour le réaménagement de l'avenue des Baumes entre l'avenue des Mousquetaires et la voie ferrée CFF comprenant la construction d'un giratoire au carrefour avenue des Baumes et avenue de Traménaz et la construction d'un trottoir, côté Est, entre l'avenue des Mousquetaires et l'avenue de Traménaz
2. D'adopter, en les faisant siennes, les réponses aux oppositions et interventions déposées pendant l'enquête publique
3. D'accepter à cet effet un crédit de fr. 1'458'728.-- à prélever par le débit du compte no 9141.030.00 "Réaménagement de l'avenue des Baumes"
4. D'autoriser la Municipalité à amortir le crédit de fr. 1'458'728.-- de la façon suivante :
  1. pour la partie concernant l'évacuation des eaux de fr. 422'000.-- par le débit du compte no 9280.002.00 "Evacuation des eaux"

2. pour la partie routière de fr. 1'036'728.-- sur une période de 20 ans, soit fr. 51'836.40 par année, la première fois l'année suivant la fin des travaux

5. D'autoriser, le cas échéant, la Municipalité à contracter un emprunt de fr. 1'458'728.--

## 8.2 Rapport de la Commission chargée d'étudier le préavis municipal urgent no 19/2005 relatif à la modification du nombre de Conseillers communaux

Rapporteur : M. Patrice Wenger

Mme Ch. Rithener regrette qu'au moment où nous pouvons ouvrir nos listes et nos rangs aux étrangers pour les prochaines élections communales, nous décidions de diminuer le nombre de Conseillers. Chaque parti se trouve bien sûr devant certaines difficultés pour l'établissement d'une liste. Ce sera peut-être plus simple pour la prochaine fois, mais les difficultés ressurgiront inévitablement dans cinq ans. Chaque Conseiller peut relayer des questions, des besoins de nos concitoyens, mais aussi répercuter un intérêt pour la politique communale qui est malheureusement en terrible décroissance. Réduire le nombre de Conseillers diminue aussi la possibilité d'intéresser d'autres personnes à la marche de notre commune. Il faut également tenir compte du surcroît de travail qui va retomber sur chacun des Conseillers. Etant donné tous ceux qui sont mobilisés par les Commissions permanentes, le travail va inévitablement retomber sur un plus petit nombre de personnes. Elle dépose donc un amendement *demandant le maintien du statu quo, soit 95 Conseillers*.

La parole n'est plus demandée. Au vote, **l'amendement de Mme Ch. Rithener est rejeté à une courte majorité. Les conclusions du rapport sont quant à elles adoptées à une confortable majorité (une vingtaine d'avis contraires et 4 abstentions), comme suit :**

### **LE CONSEIL COMMUNAL DE LA TOUR-DE-PEILZ**

Vu le préavis municipal urgent no 19/2005

Où le rapport de la Commission chargée d'étudier ce dossier

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

#### **d é c i d e**

De fixer à 85 (soit 10 de moins que précédemment) le nombre de Conseillers communaux siégeant au sein du corps délibérant de La Tour-de-Peilz pour la législature 2006 - 2010 et suivantes, jusqu'à nouvelle décision.

## **9. Communications municipales**

- Communication no 20/2005 relative au bilan matériel et financier de la tempête de grêle du lundi 18 juillet 2005
- Communication no 21/2005 relative à Police 2000 - Police Riviera
- Communication no 22/2005 relative à la révision de la Loi sur les communes et de la Loi sur l'exercice des droits politiques - effet sur le fonctionnement du Conseil communal

Ces communications, qui ont été distribuées, ne sont pas lues.

- Communiqué de presse dressant un constat critique de Police 2000 fait par notre Municipalité
- Lettre de la Municipalité indiquant que la séance d'information relative au budget 2006 aura lieu le mardi 1er novembre 2005 à 19 h 00 à l'aula du collège Courbet

La parole n'est pas demandée.

## **10. Propositions individuelles et divers**

Mme J. de Quattro intervient au sujet la délinquance juvénile qui atteint des pics jamais vus, y compris dans des villes réputées tranquilles comme la nôtre. Les élèves boélands n'osent plus sortir car leurs préaux d'école sont squattés par des jeunes délinquants venus d'autres communes et, parmi eux, des racketteurs multi-récidivistes. En dix ans, les affaires pénales impliquant des mineurs a doublé. Un tiers des infractions dans le canton de Vaud sont commises par des mineurs ! Pire, on constate une aggravation généralisée des cas, un accroissement de la violence et une baisse de l'âge moyen des délinquants. Les causes de cette augmentation des violences sont multiples et d'ordre aussi bien sociologique que culturel, l'une d'elles étant très clairement

l'abandon de la discipline et de l'éducation. Les jeunes, désécurisés, cherchent un modèle auprès des copains ou du grand frère. Ils se sentent rassurés en bande et obéissent à un chef, trouvant ainsi une certaine forme de protection et d'autorité que leur famille ne leur procure pas. La consommation généralisée de cannabis et d'alcool les encourage dans leurs débordements.

La justice n'est pas armée pour faire face. Il faudrait doubler ses effectifs pour lui permettre de faire face à sa mission. Le jeune qui a commis un délit doit être puni immédiatement. Une condamnation qui intervient trois ans après les faits manque totalement d'effet dissuasif. Les peines ne sont plus adaptées à la criminalité des jeunes, de plus en plus fréquente et de plus en plus violente. La peine de détention maximale pour les mineurs est actuellement de deux ans et la nouvelle loi qui permettra de prononcer des peines de détention jusqu'à quatre ans, dans les cas particulièrement graves, se fait attendre. Pour le moment, les sanctions restent donc ridiculement faibles, et les jeunes le savent. Certes, des mesures éducatives, telles qu'un placement dans une maison d'éducation ou de travail, sont possibles, mais le tribunal doit souvent renoncer à ce genre de mesures par manque de places dans des institutions adaptées. Notre police n'est pas armée pour faire face. Dans la zone pilote Police Riviera, le manque d'agents de proximité a créé un vide entre Vevey et Montreux, que des jeunes délinquants ont vite investi. Au nom du groupe radical, elle félicite notre Municipalité, qui a réagi vigoureusement, allant jusqu'à menacer de rapatrier ses agents, mis à disposition pour le processus de régionalisation, pour pouvoir disposer à nouveau d'une police de proximité. La création d'une base d'intervention à La Tour permettra sans doute d'avoir à nouveau une présence policière satisfaisante dans notre commune, à savoir des agents locaux qui connaissent le terrain et nos jeunes. La sécurité a un coût. Pour la prévention, il est indispensable de renforcer la police de proximité. Pour les sanctions, il faut donner à la justice les moyens de frapper vite et fort. Il faut également créer des places en institution pour ceux qui ont davantage besoin de mesures que de sanctions. Si les jeunes n'obtiennent pas la possibilité de se réinsérer dans la société, ils finiront de toute façon par se retrouver à la charge de l'Etat, que ce soit par le biais de l'aide sociale ou du système pénal, en cas de récidive. A long terme, ces investissements seront donc rentables tant du point de vue humain que financier.

Tout cela est une question de priorités : les jeunes sont notre avenir.

M. G. Chervet précise que son intervention n'est pas dirigée contre la Municipalité et encore moins contre le corps de police de notre commune, qui font de leur mieux dans une situation difficile et tendue.

Chacun a pris connaissance de la communication municipale 21/2005, du communiqué de presse et des différents articles parus dans nos quotidiens au sujet de la préoccupation de la Municipalité vis-à-vis de Police 2000 et de l'évolution de ce dossier. Divers événements malheureux se sont en outre déroulés dans notre commune, troublant ainsi l'ordre public et engendrant un climat d'insécurité malsain.

La période test dans notre région s'achève sur un constat d'échec, la petite et moyenne délinquance s'étant installée à La Tour-de-Peilz, mais également dans nos deux villes voisines, délinquance qu'il sera de plus en plus difficile de combattre avec la perte de moyens de police de proximité que nous connaissons actuellement.

Il remercie la Municipalité pour le message clair qu'elle a fait passer et pense qu'il est plus que nécessaire que notre Conseil la soutienne durant cette période de transition, afin que nous puissions retrouver une police de proximité plus forte, avec des effectifs suffisants et une direction en main des autorités de la Région, et non du Canton.

A la suite des événements graves que notre Cité a connus, des pétitions sont en circulation, ce qui démontre également le souci de nos concitoyens. Cette mobilisation des Boélands est une bonne chose et sera aussi utile à notre Municipalité pour faire valoir la position de notre commune vis-à-vis du Canton et des communes voisines lors de la définition des tâches et des moyens à mettre à disposition de la police de proximité. Nous n'avons pas énormément de moyens pour montrer notre désaccord avec la mise en place du processus «Police 2000» dans notre région, mais il est important de donner un signal clair de désaveu face à cette situation qui n'a que trop duré.

Il est illusoire de penser qu'en regroupant toutes les polices de ce canton, il soit possible de combler le manque d'effectifs chronique de policiers cantonaux et municipaux. Etant donné que Police-Secours a la priorité absolue, le service de proximité en fait les frais de manière générale, ce que nous ne pouvons que déplorer.

Il paraît de moins en moins possible pour les autorités exécutives de nos communes de respecter le serment prêté en matière de protection des biens et des personnes, le contrôle des moyens à disposition ayant tendance de plus en plus à passer dans des mains cantonales.

Il reste persuadé qu'un franc investi dans police de proximité, et ainsi dans la prévention, permettra à court et moyen terme d'économiser de nombreux francs dans Police-Secours, ainsi que dans les institutions judiciaires et pénitentiaires de ce canton. Nous finançons, au travers de notre budget, plus de 2 mio de francs pour le corps de police (soit environ 5 points d'impôts). La charge pour notre commune est donc équivalente à celle d'avant Police 2000 mais nous avons maintenant des prestations nettement inférieures au passé.

Il invite le Conseil à soutenir la Municipalité dans les négociations qu'elle continue à entreprendre et de signifier clairement le mécontentement et l'inquiétude de la population lors du budget 2006, en conditionnant

par exemple la charge financière de notre commune à la mise en place d'une police intercommunale de proximité qui réponde à nos attentes et à celles de nos concitoyens.

Etacom préconisait une règle qui n'est manifestement pas toujours appliquée, à savoir "qui commande paie, qui paie commande". La proximité du Musée Suisse du Jeu pourrait nous inciter à "payer pour voir", comme au poker, mais la raison nous commande plutôt de "voir pour payer !"

A suivre...

M. P. Wenger, en sa qualité de président du Conseil intercommunal du SIGE, revient sur les graves intempéries qui ont récemment frappé notre région, notamment l'inondation totale de la halle de Roche. A cette occasion, la direction a pu constater que, malgré la période trouble et les difficultés que traverse actuellement le SIGE, il existe un réel esprit de corps au sein du personnel qui a vraiment mis la main à la pâte et travaillé pour remettre cette halle en état le plus vite possible.

D'autre part, plainte est en train d'être déposée contre le directeur d'une entreprise qui s'est permis de menacer de mort le directeur du SIGE, son épouse et ses enfants. Ce même personnage a également adressé téléphoniquement des menaces à certains membres du comité de direction. Ces menaces, que l'intéressé a eu la bonne idée de faire par écrit, ont immédiatement été transmises au Juge d'instruction. Il est inadmissible à notre époque, pour une question pareille, de recevoir des menaces de mort !

Pour ce qui est du four, celui-ci ne fonctionne toujours pas, pour différentes raisons, alors qu'il a très bien fonctionné à une certaine période.

Mme Ch. Rithener souhaite une meilleure concertation et planification entre l'Exécutif et le Législatif. Pour les Commissions ad hoc, la date fixée pour les séances figure sur le préavis, ce qui permet aux Conseillers intéressés et disponibles de s'inscrire pour siéger dans ces Commissions. Par contre, elle vient de recevoir une convocation pour la Commission chargée du suivi du PGA, Commission qui l'intéresse beaucoup et à laquelle elle souhaitait pouvoir participer. Mais cette séance tombe au moment où le Grand Conseil siège aussi le soir. Elle ne pourra donc malheureusement pas participer à cette séance, avec regret. Les agendas des municipaux et de beaucoup d'entre nous sont très chargés, mais elle demande qu'à l'avenir nous puissions planifier sur le long terme les séances de ces Commissions où il n'y a pas de suppléant. Si nous ne pouvons pas y participer, il y a là un déficit de communication.

Mme C. Wehrli revient sur les excuses qu'elle souhaitait obtenir de la part de M. A. Cunha au sujet des propos qu'il a tenus à son égard dans le journal "Le Régional", la traitant de menteuse, ainsi qu'à l'égard de son parti. Elle lui a écrit pour lui demander des excuses, mais n'a toujours pas reçu de réponse. L'intéressé étant une nouvelle fois absent ce soir, elle prie le parti socialiste de bien vouloir relayer sa demande auprès de la personne concernée.

M. P. Berger incite chacun à voter en faveur de la libre circulation. Cette votation lui tient particulièrement à cœur en tant que jeune qui mise sur une Suisse brillante et compétitive. Le réflexe du non à l'ouverture de notre pays n'est pas une solution envisageable pour une économie en manque de croissance qui dépend principalement des exportations.

Les Suisses se désintéressent de certains métiers et les écoles spécialisées ne produisent pas assez de spécialistes dans des domaines comme l'informatique et la télécommunication, par exemple. Pour palier ces manques, nos entreprises doivent pouvoir engager des gens venant de l'étranger à des niveaux salariaux suisses.

Les entreprises suisses conquérant de nouveaux marchés doivent pouvoir y exporter nos cerveaux et de la main-d'œuvre qualifiée suisse faisant défaut sur place. Elles ont besoin de moyens pour bâtir des filiales étrangères; des emplois dans notre pays dépendent de nos activités au sein de l'Union européenne. Pensons aussi à nos étudiants qui doivent pouvoir acquérir du savoir-faire étranger pour nous en faire bénéficier.

Nous avons besoin et nous dépendons de l'étranger car nous importons la plus grande partie de notre bien-être. L'histoire nous montre que la fermeture a toujours pénalisé les économies et que l'ouverture a des effets bénéfiques. Il donne l'exemple de la Chine qui sort gentiment du communisme, qui ouvre son marché et connaît un taux de croissance de plus de 9% par année depuis maintenant plusieurs années, ou des pays démocratiques de l'Est qui connaissent des taux de croissance entre 4 et 8% et qui risquent de dépasser notre niveau de vie dans quelques années si nous laissons passer les occasions qui se présentent à nous.

Pour notre avenir et pour une Suisse compétitive sur le plan international, il faut voter OUI à la libre circulation des dix nouveaux membres de l'Union Européenne. En disant OUI à cet accord bilatéral, nous disons OUI à l'emploi, nous prenons en main notre avenir et montrons à nos partenaires européens que nous sommes une place fiable où il fait bon investir.

M. S. Winkler annonce que le comité de jumelage organise le traditionnel pique-nique avec Ornans le dimanche 18 septembre prochain. Rendez-vous au bord du lac vers 10 h 30 pour rencontrer les Ornanais et leur faire découvrir notre cité. Il s'agit d'un pique-nique, mais des possibilités de se restaurer sur place seront aussi offertes. Des informations pratiques à ce sujet se trouvent dans la vitrine en face de l'église.

M. le Syndic remarque que la fin de la législature 2002-2005, rallongée de six mois, approche à grands pas et que les premiers frémissements de la future campagne électorale se font déjà sentir. Afin de clarifier la situation, susciter des vocations et surtout libérer les couloirs de la course, il annonce officiellement qu'il renonce, après trois législatures, dont deux en qualité de syndic, à briguer un nouveau mandat à la Municipalité. Etant à l'AVS depuis août 2003, il pense nécessaire de laisser la place à des forces plus jeunes. Il désire également se consacrer plus à sa famille et pratiquer ses hobbies longtemps laissés de côté. Il forme ses vœux les meilleurs à toutes celles et ceux qui se porteront sur les listes électorales, marquant ainsi leur intérêt pour la chose publique communale. Il souhaite que notre belle commune se dote d'autorités législatives et exécutives engagées qui sauront maintenir l'état d'esprit particulier qui a toujours été celui de La Tour-de-Peilz et qui en fait sa richesse.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole plus demandée, Mme la Présidente lève la séance à 19 h 55.

**AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL**

La Présidente

La Secrétaire

M. de Lattre-Wiesel

C. Dind